



REUNION CE du Vendredi 28 mars 2014

Les prises de commandes sont peu significatives en début d'année...

Donc on attend et on espère !...

Les effectifs actifs baissent : 413 actifs fin janvier et 410 fin février (325 Directs + 85 Indirects)

Faute de commandes, la sous charge va croître dans les prochains mois. Pour la combattre, la direction a créé une « task force sous-activité » (groupe de travail piloté par les Opérations et regroupant des responsables de CTS, STS, SSC et la RH) dont on espère de bons résultats.

Adaptation de l'organisation CTS aux récentes commandes EDF: un service « Ingénierie Centrales Energie » (ICE) est créé, séparément de ISV, lequel est regroupé avec ISE dans un service « Ingénierie Solutions de Simulation » (ISS)... Mais où sont les économies de coûts de structure ?

ICE = 11 personnes avec un objectif de faire croître (à nouveau) cette activité ... Un business plan serait même en préparation !

Comme on est au printemps, le Support lui aussi fait sa mue afin de s'adapter au « décollage des activités de Training Services Helicos »... STF disparaît au profit de ITS (Ingénierie Training Services) qui regroupe les activités de Training Services, Ingénierie Logistique et Outils.

Les taux horaires augmentent de 3 % en 2014, malgré la baisse des heures productives, des effectifs directs et des coûts de structure. Les justifications avancées par la direction restent obscures.

On est en droit de s'interroger sur une augmentation qui dépasse sensiblement le taux d'inflation et l'augmentation de la masse salariale. L'expertise annuelle Syndex permettra de répondre aux interrogations.

Accord égalité professionnelle

A la CFDT, un bon accord est un accord qui accorde des droits nouveaux aux salariés.

Il en est ainsi de l'accord sur l'égalité professionnelle et le plan d'actions triennal qui l'accompagne.

Désormais, pour tous les salariés dont la mission (déplacement professionnel) ou la formation se déroule partiellement en dehors du temps de travail habituel, les frais de garde d'enfant(s) de moins de 11 ans ou d'enfants handicapés liés à ces heures sont pris en charge par l'entreprise dans la limite de 300 € par an et par salarié (sous réserve d'un accord préalable de la DRH et sur présentation des justificatifs appropriés).

ITELIS : le tiers payant pour l'optique

A partir du 1er avril 2014, HUMANIS met à la disposition de tous les assurés un réseau appelé « ITELIS ». Celui-ci dispensera de l'avance de paiement sur l'optique.

Ce nouveau service est créé en réponse à la demande de la CFDT groupe, lors de la dernière réunion de la convention annuelle, demande étayée par les nombreux dysfonctionnements remontés par les sections.

Désormais, chaque assuré social possède une nouvelle carte à faire enregistrer par vos professionnels de santé.

Les cartes ne seront pas groupées pour un même foyer. Si l'un des ayants-droit a son propre numéro de sécurité sociale, il recevra la carte renouvelée avec la communication correspondante.

Une FAQ sur l'édition de la nouvelle carte, le tiers-payant optique et le fonctionnement des réseaux ITELIS est en cours de réalisation par HUMANIS. Ce document sera mis à disposition dans l'Intranet Thales.

La liste des opticiens du réseau ITELIS sera disponible à partir du 1er avril sur le site HUMANIS (<https://sante-espaceparticuliers.humanis.com>), dans votre espace personnel.

Retraites « Carrières Longues »

2 trimestres supplémentaires de chômage + tous les trimestres liés à la maternité + 2 trimestres d'invalidité peuvent désormais être comptabilisés pour un départ à la retraite anticipée à 60 ans ou avant. Le décret du 19 mars 2014 élargit le nombre de trimestres "réputés cotisés" pour la retraite anticipée "carrière longue".

Ces "nouveaux" trimestres cotisés s'ajoutent :

- Aux trimestres de service national ;
- Aux trimestres au titre des périodes de maladie et d'accidents du travail ;
- Aux 2 trimestres déjà existants de chômage indemnisé.

En tout état de cause, le nombre de trimestres effectivement cotisés ou réputés tels ne peut excéder quatre trimestres pour une même année civile.

Ces dispositions prévues pour le régime général, applicables à compter du 1er avril 2014, sont reprises dans l'ensemble des régimes qui appliquent la retraite anticipée pour carrière longue.

Participation Groupe et Intéressement TTS

Les montants exacts de la participation et de l'intéressement seront connus dans quelques jours, après la validation des comptes par les commissaires aux comptes. Le montant de la participation devrait être inférieur à celui de l'an dernier, par suite d'une décision du Conseil d'Etat.

Ce dernier considère que le bénéfice net à prendre en compte pour le calcul de la réserve spéciale de participation est le bénéfice diminué de l'impôt sur les sociétés (théorique) avant imputation des crédits d'impôts.

En pratique, cette méthode aura pour effet de réduire le montant de la participation des salariés.

Négociations Groupe

Après la signature de deux accords majeurs (Contrat de génération et Qualité de Vie au Travail), un nouveau cycle de négociations s'ouvre au niveau Groupe :

- Accord en faveur des salariés en situation de handicap
- Dialogue social et droit syndical
- Déclinaison de la loi de sécurisation de l'emploi

Thales a l'ambition d'être une entreprise « handi-accueillante ». Pour la CFDT, cet accord doit être l'occasion de tirer le bilan et d'améliorer les dispositifs en cours, pour favoriser des embauches, instituer des engagements plus forts sur l'aide au tutorat, la formation et l'information des managers.

L'accord Groupe sur l'exercice du droit syndical date de novembre 2006 et à besoin d'être actualisé.

La loi de sécurisation de l'emploi retranscrit l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013.

Elle fait naître de nouveaux droits individuels et collectifs pour les salariés (par exemple : complémentaire-santé, droits rechargeables pour les demandeurs d'emploi, GPEC ...).

Pour chaque société du groupe Thales : à compter de juin 2014, création d'une Base de Données Unique (BDU) regroupant l'ensemble des informations économiques et sociales existantes et prévisionnelles sur les 3 années à venir.

Cette BDD donnera aux élus du personnel une meilleure information sur les évolutions de l'activité et des emplois.

Contacts CFDT

Pascal PLADYS

Eric LOBJOIS

Christian LAFARGUE

Jean Louis ARAIGNON

Bernard Marie VILLEMIN

Secrétaire du CE

Secrétaire adjoint du CE et Délégué Syndical

Trésorier du CE

Délégué Syndical & Représentant Syndical au CE

Secrétaire du CHSCT